



N° 2025-D-007

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

**Séance du 10 février 2025**

**Le dix février deux mille vingt-cinq, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 04 février 2025.

**Présents :** Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Mellissa Guiguet

**Absents :** Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi)  
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Christine Bellissand a été désignée secrétaire de séance.

---

**Imputation en section d'investissement de biens meubles d'un montant inférieur à 500 €**

---

- **Vu** l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L. 2122-21, L. 3221-2 et L. 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** que la circulaire du 26 février 2002 est venue préciser les dispositions de l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local.

**INFORME** qu'à cet égard, cette circulaire explicite l'ensemble des règles d'imputation des dépenses des collectivités locales et les notions qui permettront aux ordonnateurs et aux comptables de déterminer l'imputation comptable et budgétaire des dites dépenses.

En outre, elle détermine la nouvelle nomenclature des biens pouvant être considérés comme valeurs immobilisées, quelle que soit leur valeur unitaire, et qui peuvent à ce titre être intégrés dans le patrimoine des collectivités locales.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 073-217300268-20250213-2025D007-DE

Ainsi, les biens meubles dont le montant unitaire dépasse 500 € TTC sont considérés comme des dépenses d'investissement.

En revanche, les biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement que s'ils figurent dans la nomenclature définie par l'arrêté du 26 octobre 2001.

**PRECISE** que cette nomenclature fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature. Cette liste est présentée par rubrique dont le contenu peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la collectivité sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks. En outre, cette délibération annuelle peut être complétée, si nécessaire en cours d'année par une deuxième délibération.

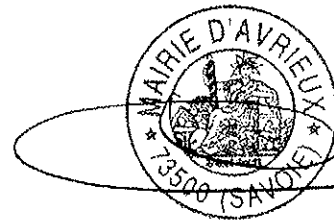
**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'imputer en section d'investissement les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC figurant sur la liste complémentaire ci-jointe, et ce dès l'exercice 2025.

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD

Le secrétaire de séance  
Christine BELLISSAND



## ANNEXE 1 - DÉTAIL DES ÉLÉMENTS À FOURNIR

### COMPTABILITÉ M57

#### Administration et services généraux

- Mobilier de bureau
- Radiateur
- Rideaux/stores
- Destructeur de documents
- Agrafeuse gros dossier
- Calculatrice
- Plastifieuse
- Onduleur
- Antivirus
- Switch
- Modem
- HUB
- Carte réseau / carte Wifi
- Machine à affranchir
- Appareil photo numérique
- Imprimante/câblage
- Téléphone / câblage
- Présentoir pour documentation
- Panneaux affichage / vitrine affichage
- Porte manteaux
- Eléments de signalétique (plaques de direction, évacuation, bandes visuelles...)
- Marchepied
- Tapis brosse
- Paperboard
- Ecrans d'ordinateur – petit matériel informatique
- Lampes basse consommation LED
- Terminal de paiement électronique (TPE)
- Drapeaux-mâts
- Vidéoprojecteur
- Support plafond pour vidéoprojecteur

#### Enseignement et formation

- Tableau
- Rideaux/stores
- Mobilier scolaire (table, chaises, matelas...)
- Onduleur
- Antivirus
- Carte Wifi
- Imprimante/câblage
- Téléphone / câblage
- Ecrans ordinateur – petit matériel informatique
- Lampes basse consommation LED
- Vidéoprojecteur
- Support plafond pour vidéoprojecteur
- Consommables (papiers,)

#### Culture, patrimoine, musée, festivités, location salle

- Matériel de sonorisation (micro, câblage...)
- Onduleur
- Lampes basse consommation LED
- Mobilier (tables, chaises ...)
- Radiateurs
- Grilles exposition
- Sèche-main
- Equipement cuisine (lave-vaisselle, frigos, appareils cuisson, four, congélateur, étuves...)
- Rideaux anti-feu

#### Secours, incendie

- Défibrillateur (batterie...)

**Voirie et réseaux divers, éclairage public**

- Poubelle / cendriers de voirie
- Barrières
- Panneau de signalisation – fléchage
- Plaque de regard

**Services techniques, atelier, garage**

- Meuleuse
- Ponceuse
- Défonceuse
- Débroussailleuse
- Tronçonneuse
- Touret
- Burineur
- Rabot
- Performateur
- Visseuse - batterie
- Boulonneuse
- Laser et télémètre, mire
- Nettoyeur haute pression et accessoires

- Batterie longue durée (alarmes, éclairage de sécurité...)
- Sacs de lestage
- Groupe électrogène
- Lampes basse consommation LED
- Décapeur
- Escabeau – échelles – marchepied
- Tréteau
- Pelle – pioche
- Perceuse électrique
- Compresseur
- Poste à souder
- Aspirateur
- Bacs à sel
- Scies diverses
- Etau établi
- Tondeuse – débroussailleuse
- Râteau – bèches – binette – griffes

**Equipements sportifs, de loisirs, tourisme**

- Panneau information sur aires de jeux
- Filets
- Bancs et tables de pique-nique
- Barbecues

**Appartements, gîtes et auberge communale**

- Mobilier (lits, chaises, tables...)
- Electroménager
- Radiateurs – sèche serviettes
- Matelas – sommier
- Rideaux

- Disjoncteurs – contacteurs
- Matériel électrique (câbles, fils, rails, goulottes, cosses...)
- Lampes basse consommation LED

**Véhicules**

- Batterie

- Pneus

**COMPTABILITÉ M4**

- Plaques de regards
- Vannes diverses
- Clé de vanne
- Clapet anti-retour
- Matériel de pompage

- Logiciel télégestion et périphériques, modem
- Raccord
- Bouche à clef
- Tabernacle
- Cloche

- Rehausse
- Compteurs

### **Appareils mobiles de levage /manutention**

- Palans à chaîne

### **Appareillages électriques**

- Disjoncteurs, contacteurs
- Variateurs, démarreurs, limiteurs de couple

### **Equipements de protection individuelle**

- Masque intégral à cartouche

### **Appareils électroportatifs**

- Perceuse à main, à percussions, visseuses
- Burineurs
- Disqueuses, tronçonneuses

### **Outillages pneumatiques**

- Clé à choc
- Soufflette

### **Outillages à main**

- étau d'établi
- pistolet à graisse
- laser et télémètre, mire

### **Nettoyage**

- nettoyeur haute pression et accessoires
- aspirateur et accessoires

- Cadres + trappons


- Escabeau, échelle, échafaudage

- Multimètres, vérificateur d'absence de tension
- Lampes basse consommation LED

- Harnais anti chute

- Touret à meuler
- Grignoteuse
- Scies diverses

- manomètre

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
Reçu en préfecture le 13/02/2025  
Publié le   
ID : 073-217300268-20250213-2025D007-DE



N° 2025-D-006

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

**Séance du 10 février 2025**

**Le dix février deux mille vingt-cinq, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 04 février 2025.

**Présents :** Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Mellissa Guiguet

**Absents :** Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi)  
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Christine Bellissand a été désignée secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

**Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectif  
entre la commune et l'Association « Club des sports de la NORMA »**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 23 500 € (vingt-trois mille cinq-cents euros) à l'Association « Club des Sports de la NORMA », pour l'année 2025.

Cette subvention étant supérieure à la somme de 23 000 €, il est nécessaire, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, de conclure une convention d'objectif avec l'Association « Club des sports de la NORMA ».


Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer cette subvention, d'approuver la convention d'objectifs avec l'Association et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil municipal,**

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le projet de convention,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

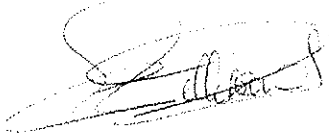
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 23 500 € à l'Association « Club des Sports de la NORMA », pour l'année 2025 ;
- **APPROUVE** la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association ;
- **INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
Reçu en préfecture le 13/02/2025  
Publié le   
ID : 073-217300268-20250213-2025D0006-DE

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Christine BELLISSAND



Le Maire  
Jean-Marc BUTTARD





CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'AVRIEUX  
ET LE CLUB DES SPORTS DE LA NORMA

Entre les soussignés :

La commune d'AVRIEUX représentée par son Maire Jean-Marc BUTTARD dûment habilité par délibération N 2025D006 du Conseil Municipal en date du 10 février 2025 ;

Et l'association « CLUB DES SPORTS DE LA NORMA » représentée par son Président Eric VINCENTET.

Préambule :

Dans le cadre de l'organisation de ses différentes activités, le Club des sports de la Norma a pour missions :

- De promouvoir le ski et ses valeurs,
- De préparer les champions de demain via la participation des adhérents aux différentes courses de ski,
- D'accompagner les skieurs en vue de l'obtention d'un diplôme de professionnel du ski (moniteur, pisteur, entraîneur...),
- De fédérer les enfants et leurs parents autour de la pratique du ski,
- De promouvoir le territoire (station de la Norma, territoire CCHMV, vallée de la Maurienne),
- D'organiser des manifestations à destination des populations permanente et touristique du territoire.

Le Club des sports de la Norma entretient historiquement une collaboration étroite avec les communes d'Avrieux et de Villarodin-Bourget à l'origine de la création de la station de La Norma.

La Commune d'Avrieux soutient la vie associative et porte une grande attention aux actions conduites par le Club des sports de la Norma.

**Article 1 - MODALITÉS D'EXÉCUTION :**

A travers l'exercice de ses missions, le Club des sports de la Norma joue un rôle majeur dans le cadre du fonctionnement de la station de la Norma.

Une rencontre annuelle entre les représentants de la Commune et ceux du Club des sports de la Norma permettra de faire le point notamment sur les besoins des deux parties.

**Article 2 - MODALITÉS FINANCIÈRES :**

Pour le fonctionnement de la structure et pour la réalisation des missions du Club des sports de la Norma, la Commune d'Avrieux versera pour l'année 2025 une aide sous forme de subvention dont le montant est fixé par délibération au moment de l'approbation du budget primitif 2025.

**Article 3 - DURÉE :**

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

#### Article 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION :

La subvention sera versée en une seule fois au Club des sports de la Norma avant le 30 juin 2025 sur présentation des justificatifs suivants :

- Le bilan financier du dernier exercice,
- Un compte-rendu des activités portées par l'association,
- Un budget prévisionnel.

La somme sera versée au compte ouvert au nom du Club des sports de la Norma.

Numéro :

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
16807	00004	30192564214	71

#### Article 5 - ENGAGEMENT DU CLUB DES SPORTS DE LA NORMA :

En contrepartie de la subvention versée, le Club des sports s'engage à :

- insérer le logo de la Commune dans toutes ses publications,
- communiquer sur la collaboration existante entre la commune et le Club des sports de la Norma.

#### Article 6 : RÉSILIATION OU MODIFICATION :

Une révision des termes de la convention sous forme d'avenant pourra être proposée par une des parties dans le cas d'une modification manifeste des objectifs, ou de besoins complémentaires avérés.

#### Article 7 : LITIGES :

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des obligations de la présente convention relève de la compétence du Tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Avrieux en double exemplaires

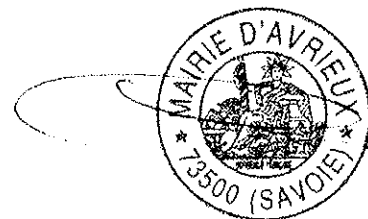
Le 10/02/2025

**Club des Sports de la Norma**

**Le Président,  
Eric VINCEDET**

**Commune d'Avrieux**

**Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD**





N° 2025-D-005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

**Séance du 10 février 2025**

**Le dix février deux mille vingt-cinq, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 04 février 2025.

**Présents** : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Mellissa Guiguet

**Absents** : Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi)  
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Christine Bellissand a été désignée secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

**Subvention accordée par le budget du Fort de la Redoute Marie-Thérèse**

M. le Maire propose au Conseil municipal que le budget de la Redoute Marie-Thérèse puisse attribuer une subvention de 2 400 €, à l'association « Avenir des forteresses de l'Esseillon », pour la réimpression des flyers de la barrière de l'Esseillon.

**Le Conseil municipal,**

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

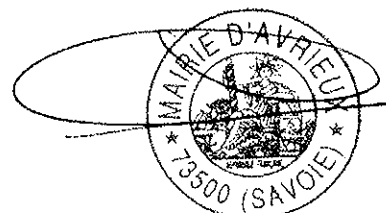
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 400 € à l'Association « Avenir des forteresses de l'Esseillon », pour l'année 2025 ;
- **INDIQUE** que les crédits seront inscrits au budget de la Redoute Marie-Thérèse sur l'exercice 2025.

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Christine BELLISSAND

« Pour expédition »  
Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD





N° 2025-D-005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

**Séance du 10 février 2025**

**Le dix février deux mille vingt-cinq, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 04 février 2025.

**Présents :** Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Mellissa Guiguet

**Absents :** Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi)  
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Christine Bellissand a été désignée secrétaire de séance.

**Subvention accordée par le Fort de la Redoute Marie-Thérèse**

M. le Maire propose au Conseil municipal que le budget de la Redoute Marie-Thérèse puisse attribuer une subvention de 2 400 €, à l'association des forts de l'Esseillon, pour la réimpression des flyers de la barrière de l'Esseillon.

**Le Conseil municipal,**

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

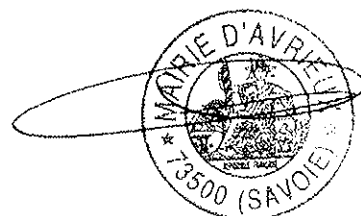
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 400 € à l'Association « Des Forts de l'Esseillon », pour l'année 2025 ;
- **INDIQUE** que les crédits seront inscrits au budget de la Redoute Marie-Thérèse sur l'exercice 2025.

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Christine BELLISSAND

« Pour expédition »  
Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD



Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le



ID : 073-217300268-20250213-20250005-DE



N° 2025-D-004

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVRIEUX

Séance du 10 février 2025

**Le dix février deux mille vingt-cinq, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 04 février 2025.

**Présents :** Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Mellissa Guiguet

**Absents :** Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi)  
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Christine Bellissand a été désignée secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

### VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2025

M. le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025, selon le tableau présenté ci-dessous.

Le Conseil municipal donne un accord de principe pour faire un don pour Mayotte dont l'attributaire et le montant seront définis ultérieurement.

ASSOCIATIONS 2025	Montants
AAPPMA AUSOIS NORMA PÊCHE	250
ACCA LA SCOLETTE	300
AMICALE DU PERSONNEL MODANE	680
ANCIENS COMBATTANTS AVRIEUX	300
ASS. ARTISTIQUE MODANE	300
AVRIEUX MÉMOIRE & PATRIMOINE	400
CLUB DE TIR MODANE	500

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 073-217300268-20250213-2025D004-DE

<b>CLUB DES SPORTS LA NORMA</b>	23500
<b>COMITE JUMELAGE PIEDICAVALLO</b>	1000
<b>CROIX ROUGE FRANCAISE</b>	100
<b>UNION CYLISTE VANOISE</b>	300
<b>CHORALE LE PETIT BONHEUR</b>	200
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	100
<b>GRAC</b>	200
<b>BOULE MODANAISE</b>	100
<b>LES RESTAURANTS DU CŒUR</b>	100
<b>LOISIRS CREATIFS MODANAIS</b>	150
<b>LES MAINS CREATIVES MODANE</b>	100
<b>CLUB 4 TEMPS</b>	100
<b>SOU DES ECOLES AVRIEUX-VILL- BOURGET</b>	800
<b>UNION SPORTIVE MODANE</b>	500
<b>CAF MODANE-THABOR</b>	150
<b>UAM</b>	300
<b>SPORT ET HANDICAP MAURIENNE</b>	150
<b>UNIVERSITE POPULAIRE HTE MAURIENNE</b>	150
<b>DON DU SANG</b>	100
<b>PETANQUE MODANE FOURNEAUX</b>	150
<b>ASS MEMORIAL DU 15EME BCA MODANE</b>	200
<b>CLUB NAUTIQUE VANOISE</b>	100
<b>CHORALE HAUTE MAURIENNE</b>	150
<b>JSP MAURIENNE</b>	100
<b>TOTAL</b>	31530

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

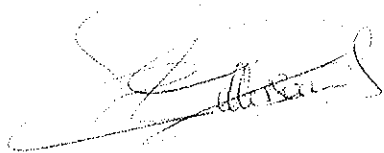
ID : 073-217300268-20250213-2025D004-DE

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

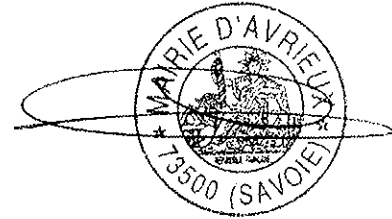
- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations, comme indiqué dans le tableau ci-dessus pour l'année 2025, pour un montant total de 31 530 €.

Fait à Avrieux, les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Christine BELLISSAND



« Pour expédition »  
Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD





Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le



ID : 073-217300268-20250213-2025D004-DE



N° 2025-D-003

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVRIEUX

Séance du 10 février 2025

**Le dix février deux mille vingt-cinq, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

La convocation a été envoyée en date du 04 février 2025.

**Présents :** Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Mellissa Guiguet

**Absents :** Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi)  
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Christine Bellissand a été désignée secrétaire de séance.

### PROGRAMME DE TRAVAUX PAR L'ONF POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le programme de travaux par l'ONF pour l'année 2025 :

#### Travaux de maintenance :

Entretien des limites parcelle Z. (7 780 € HT)

#### Travaux d'infrastructure :

- Nettoyement de la chaussée après saison hivernale, travaux mutualisés avec la commune de Villarodin-Bourget (1 510 € HT)
- Entretien de voies d'eau (1 490 € HT)
- Route de Longecôte : remise en état annuelle (750 € HT)
- Entretien des pistes forestières (7 110 € HT)
- Entretien de sentiers de gestion et touristiques (4 160 € HT)
- Entretien du sentier des Cascadelles (3 560 € HT)
- Formation tronçonneuse (680 € HT)
- Prestation spéciale pour des travaux d'urgence (1 350 € HT)

**TOTAL DES TRAVAUX POUR L'ANNEE 2025**

**28 380,00 € HT**

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 073-217300268-20250213-2025D0003-DE

Il convient aux membres du Conseil de valider le programme des travaux prévu par l'ONF pour l'année 2025.

**Le Conseil municipal,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

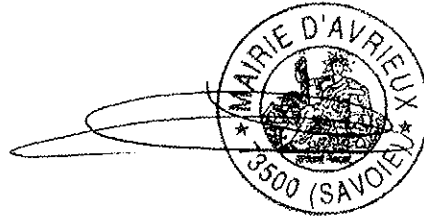
- **APPROUVE** le programme de travaux par l'ONF pour un montant total de 28 380,00 € HT pour l'année 2025.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal 2025.
- **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur Municipal, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Avrieux les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Christine BELLISSAND



Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD





N° 2025-D-002

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVRIEUX

Séance du 10 février 2025

**Le dix février deux mille vingt-cinq, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 04 février 2025.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

**Présents :** Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Mellissa Guiguet

**Absents :** Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi)  
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Christine Bellissand a été désignée secrétaire de séance.

### Conventions relatives à l'aménagement, la mise en valeur et l'entretien du Chemin du Petit Bonheur

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil, que dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagement et des actions d'entretien et de développement à mener, il convient de structurer le pilotage de l'aménagement entre les différents acteurs : CCHMV, communes concernées, exploitants de domaines skiabiles et office de tourisme HMV.

Des conventions sont à conclure et signer afin d'acter les missions de chaque acteur :

- convention de partenariat autorisant l'implantation d'aménagements
- convention de partenariat – Mode d'emploi technique
- convention de partenariat – Charte – Mise en valeur du Chemin du Petit Bonheur

Ces documents ont pour objet de :

- **rappeler l'esprit** du projet du chemin du petit bonheur ;
- **préciser la mise en œuvre** des actions de valorisation ;
- **structurer le pilotage** du projet ;
- **garantir un confort d'usage** pour les marcheurs, cyclistes et cavaliers ;
- **offrir une expérience optimale** aux usagers par le biais d'aménagements et d'installations spécifiques ;
- **assurer la pérennité** du chemin et des aménagements ;
- définir les conditions dans lesquelles le propriétaire **autorise le passage du public** ainsi que **la réalisation d'aménagements**.

Dans le respect de ces objectifs, la convention établit :

- **les responsabilités de la CCHMV et de la commune d'Avrieux dans l'exécution**

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 073-217300268-20250213-2025D002-DE

Reçu en préfecture

- des actions ;**
- **les modalités de collaboration entre les 2 collectivités.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

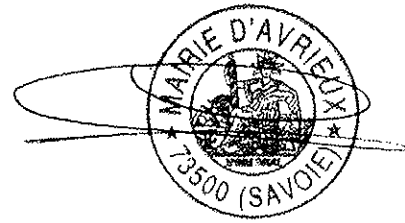
- ♦ **AUTORISE** M. le Maire à conclure et signer toutes les conventions mentionnées ci-dessus ainsi que les documents afférents au dossier du Chemin du Petit Bonheur.

Fait à Avrieux les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Le secrétaire de séance  
Christine BELLISSAND



Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD





N° 2025-D-001

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVRIEUX

**Séance du 10 février 2025**

**Le dix février deux mille vingt-cinq, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 04 février 2025.

**Présents :** Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Cédric Guého - Mellissa Guiguet

**Absents :** Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi)  
Pascal Robin (procuration à Jean-Marc Buttard)

Madame Christine Bellissand a été désignée secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 7

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

### Schéma des tarifs de la Régie électrique.

Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Régie électrique présentent au Conseil Municipal les tarifs réglementés de vente d'électricité entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2025, ainsi que les tarifs de cession.

Il propose le schéma des tarifs de la Régie électrique suivant :

Abonnés	Barème annexé aux Arrêtés Ministériels du 28 janvier 2025 relatifs aux tarifs réglementés de vente de l'électricité applicables aux consommateurs résidentiels en France métropolitaine continentale	
De 3 à 36 KVA Basse Tension Résidentiel (Tarif Bleu)*	Abonnement	-30%
	kWh consommé	-60%
De 3 à 36 KVA Basse Tension Non-Résidentiel (Tarif Bleu)*	Abonnement	-30%
	kWh consommé	-25%
Plus de 36 kVA Basse tension (Tarif Jaune)	Abonnement	Tarif réglementé
	kWh consommé	Tarif réglementé
Haute Tension (Tarif Vert)	Abonnement	Tarif réglementé
	kWh consommé	Tarif réglementé

\*Les abonnés au Tarif Bleu Non-Résidentiel sont ceux qui disposent d'un numéro de SIRET.


\*Les abonnés au Tarif Bleu qui ne disposent pas de numéro de SIRET sont considérés comme éligibles au tarif Résidentiel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ♦ **ADOPTÉ** le schéma des tarifs de la Régie électrique, applicable au 1<sup>er</sup> février 2025.
- ♦ **CONFIRME** que les tarifs de la Régie électrique suivront automatiquement l'évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité.

Fait à Avrieux les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Le secrétaire de séance  
Christine BELLISSAND



Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD

